Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für

Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire

ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 143 (2001)

Heft: 9

Anhang: GST/SVS-Bulletin 9/2001

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Offizielle Mitteilungen/Communications officielles

Anmeldung neuer Mitglieder

Demandes d'admission

Folgende Tierärztinnen und Tierärzte möchten der GST beitreten:

Les vétérinaires ci-après font acte de candidature à la SVS:

- Bühlmann Susanne, med. vet., Neptunstrasse 87, 8032 Zürich
- Koch Caroline, med. vet., Aarauerstrasse 28, 5734 Reinach
- · Polikowski Flavia, med. vet., Im Ebnet 11, 8800 Thalwil
- Ros Alexandra, med. vet., Starengasse 5, 8052 Zürich
- Schreve Fiona, méd.vét., 6, ch. de la Fontaine, 1291 Commugny
- Stäbler Sandra, med. vet., Kirchenackerweg 7, 8050 Zürich
- Trachsel Daniela, med. vet., Zwyssigstrasse 40, 3007 Bern

Einsprachen gemäss Artikel 6 der GST-Statuten sind innerhalb von 30 Tagen der Geschäftsstelle einzureichen. Nach Ablauf dieser Frist werden die KandidatInnen automatisch als Mitglieder aufgenommen.

Les oppositions doivent être transmises au Secrétariat de la SVS dans les 30 jours, conformément à l'article 6 des statuts. Après expiration de ce délai et sans avis contraire, les candidats/tes sont alors membres.

Der Vorstand der GST

Le Comité de la SVS

Neue Studentenmitgliedschaften

Folgende Studierende der Veterinärmedizin wurden neu als Gastmitglieder der GST aufgenommen:

Nouveaux membres-étudiants

Les étudiants en médecine-vétérinaire suivants ont été admis en tant que membres-hôtes de la SVS:

- Suppiger Daniel, cand. med. vet., Seebahnstrasse 199, 8004 Zürich
- Frey Irène Patricia, cand. med. vet., Haselrainstrasse 7, 5024 Küttigen

Totentafel / Décès

• Grauwiler Jules, Dr. med. vet., Niedermatt 445, 7317 Wegenstetten, 18. Juni 2001

Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin

Anmeldung neuer Mitglieder

Folgende GST-Mitglieder haben sich um die Mitgliedschaft bei der SVK beworben:

Association Suisse pour la médecine des petits animaux

Demandes d'admission

Les personnes suivantes membres de la SVS font acte de candidature à l'ASMPA:

- Martig Sandra, Dr. med. vet., Innerbergstrasse 12, 3044 Innerberg
- Otten Nathalie, Dr méd. vét., Rue de la Péreyre, 1630 Bulle

Einsprachen sind innert 30 Tagen schriftlich dem Sekretariat der SVK einzureichen.

Prof. Dr. B. Spiess, Sekretär der SVK

Les oppositions doivent être transmises dans le délai de 30 jours au Secrétariat de l'ASMPA.

Prof. Dr B. Spiess, Secrétaire de l'ASMPA

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 14 juin 2001, 13.30-17.15, Hotel Bern, salle de réunion, Berne

Participants selon liste de présence:

Délégués des sections régionales: 41 Délégués des sections spécialisées: 23

Délégués au total: 64

Invités: 5 Excusés: 12

Comité: 5

Procès-verbal: Sonja Holenweger

1. Accueil

Le président le Dr Andrea Meisser salue les délégués. Il confirme que l'année 2000 a été couronnée de succès pour la SVS. Le nombre de membres a augmenté de 4 % et atteint 2'339 membres. Quelques étudiants et étudiantes en font partie, ayant profité de l'offre pour les jeunes membres. L'augmentation du nombre de membres montre que la SVS, en s'efforçant d'optimiser les structures et les prestations de service de la société, est sur le bon chemin

Les feedbacks venant de l'extérieur sont également positifs. Le montant de Fr. 250'000.- accordé par l'OFSP pour retirer et recycler correctement les médicaments ne pouvant plus être utilisés est un succès d'actualité.

En revanche, les feedbacks venant de l'intérieur sont différents. Mais le Dr Andrea Meisser apprécie de se trouver confronté à la pression permanente de critiques constructives. Ceci permet de poursuivre le processus d'optimisation.

Il encourage les membres à fonctionner comme diffuseurs d'informations. Cela devrait suffire pour atteindre tous les collègues et pour les persuader de l'effet positif de leur organisation professionnelle.

Il explique le processus de restructuration de la SVS grâce au terme de management «Turnaround». Une restructuration prend du temps et la SVS se trouve actuellement à peu près au milieu d'un processus qui devrait durer cinq ans. Des changements personnels sont malheureusement inévitables pendant cette période. La SVS n'est pas épargnée : le Dr Olivier Glardon et Christian Straumann n'ont malheureusement pas pu être dissuadés dans leur envie de changement. Ces deux postes sont à repourvoir. Le Dr Andrea Meisser prie les personnes présentes de les aider à chercher des successeurs.

L'image de la SVS auprès du public se montre aussi dans l'élection du Dr Andrea Meisser au sein du comité de la FVE (Federation of Veterinarians of Europe), composé de 5 personnes. La FVE est l'organisation professionnelle faîtière de presque tous les pays européens.

Ses objectifs sont de promouvoir la médecine vétérinaire resp. la «veterinary public health» dans les états qui lui sont attachés.

La FVE possède un bureau à Bruxelles et a un accès direct aux commissions concernées de l'UE. La durée du mandat est de deux ans et une réélection unique est possible.

Les avantages d'une représentation suisse dans le comité de la FVE sont les suivants :

- Complément à la médecine vétérinaire officielle grâce à un accès direct aux commissions de décision européennes
- · Possibilité de dialogue et échange d'expériences
- Information de première main, amélioration du système de surveillance de première instance
- Networking

La FVE met constamment sur pied de nouveaux groupes de travail étudiant des thèmes actuels. Par ex. le Dr Olivier Glardon est depuis plus d'une année représentant dans le «Education Commitee». Le Dr Andrea Meisser encourage les membres à participer à ces groupes de travail de la FVE, resp. à s'annoncer auprès de lui en cas d'intérêt.

On trouve aussi la FVE sur Internet. L'adresse du site : http://www.fve.org.

Le Dr Andrea Meisser clôt son discours de bienvenue par des remerciements en français, car les collègues romands contribuent également au succès de la profession. Il remercie entre autres tous les membres de la SVS de la confiance accordée et déclare l'assemblée des délégués ouverte.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté selon l'art. 29 par. 1 des statuts de la SVS.

3. Choix des scrutateurs

Comme scrutateurs sont désignés les Dr Susi Geiser et Etienne Monnin.

4. Acceptation de l'ordre du jour

Le Dr Walter Weibel de la Société des vétérinaires de Suisse centrale GZST soumet deux requêtes. Premièrement il nous rend attentifs au fait qu'aujourd'hui est un jour férié (Fête-Dieu) et que deux délégués n'assistent pas à l'assemblée pour montrer leur désaccord. Il demande que l'assemblée n'ait plus lieu un jour férié. Deuxièmement, il demande a discuter le point 13 de l'ordre du jour (proposition du Dr Martin Seewer) avant que les

changements du règlement ne soient effectifs.

Le Dr Andrea Meisser s'excuse du choix malheureux de la date et s'engage à en tenir compte pour les prochaines fois.

L'ordre du jour est accepté et lors du point 13, la proposition Seewer sera discutée préalablement.

5. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 09.11.2000 (SAT 1/2001)

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et la rédactrice est remerciée.

6. Rapport annuel 2000

Le rapport contient maintenant le chapitre des représentants SVS auprès des autres organisations. Le Dr Andrea Meisser rend attentif au fait que 86,7 % des nouveaux membres sont des femmes. Ceci entraîne une nouvelle proportion de 69 % d'hommes contre 31 % de femmes.

Pour la réalisation du rapport annuel, il remercie Christian Straumann et son équipe. Le rapport annuel est accepté à l'unanimité.

7. Pertes et profits 2000

Georges Repond explique les comptes. Dans les résultats 2000, on trouve déjà les provisions pour l'introduction d'un système de salaires et les coûts engendrés par la mise en place de la comptabilité par l'OGV.

Comme le chiffre d'affaires planifié pour le domaine de l'assurance-qualité n'a pas pu être atteint par manque de ressources personnelles, les revenus totaux sont d'environ Fr. 100'000.- inférieurs au budget. Les différences au niveau des Journées vétérinaires sont à mettre sur le fait que les travaux ont été comptabilisés comme diminution de revenu et non comme travail.

Grâce à une facturation de la part des mandataires et du comité inférieure à celle budgetée, le budget « frais de personnel » n'a pas été complètement utilisé.

En ce qui concerne les coûts de comptabilité et d'informatique, le budget a été dépassé. Il y a des frais supplémentaires pour les conseils externes, d'une part pour des prestations du comptable de l'OGV SVS et d'autre part pour les frais de conseils juridiques (COMCO et TVA).

Le bilan total s'est élevé par rapport à l'an passé de Fr. 777'218 à Fr. 932'192

Comme cela a été demandé, Georges Repond donne les comptes de pertes et profits séparés pour Vets 2000 et pour le Bureau central. Pour Vets 2000, la garantie de déficit n'a pas du être utilisée.

Le Dr. Simonetta Cator-Rossi, présidente du comité de gestion, est heureuse de pouvoir clore ces comptes sur un bénéfice. Elle recommande de lire le commentaire concernant les comptes dans le rapport annuel 2000, dans lequel les différences sont clairement expliqués. Au nom de la commission de gestion, elle demande d'accepter les comptes annuels 2000.

Le Dr Andrea Meisser remercie la commission de gestion de la bonne collaboration.

Le rapport de l'organe de contrôle a été pris en compte, les pertes et profits sont acceptés à l'unanimité et décharge est ainsi donnée au comité

8. Plan financier 2002-2005

Georges Repond explique le plan financier, qui représente un moyen de travail important pour la planification future.

Le bénéfice devrait pouvoir être maintenu à Fr. 20'000.- pour les années à venir avec la même cotisation des membres et sans nouveau projet important.

On souhaite avoir le budget de l'assurance-qualité séparément lors de l'assemblée des délégués d'automne.

Le plan financier est accepté à l'unanimité.

9. Choix de l'organe de révision de la SVS

Réélection de la Bernische Treuhand AG comme organe de révision de la SVS.

10. Comptes 2000 de la fondation du fonds de secours

Le capital de la fondation du fonds de secours s'élève au 31 décembre 2000 à Fr. 203'730.10. La cote des placements a eu lieu l'après la valeur nominale de Fr. 70'000.-. La valeur du cours s'élève, selon l'extrait de dépôt de la Gewerbebank à Zurich, à Fr. 71'882.- au 31.12.2000.

Le montant 2000 a été accordé comme celui de 1999 au projet REBIAT. Le Dr Josef Zihlmann l'avait d'ailleurs annoncé lors de l'assemblée des délégués en automne 2000.

Le Dr Andrea Meisser remercie la présidente de la fondation du fonds de secours, le Dr Katharina Huter ainsi que le conseil de la fondation pour le travail accompli.

Le rapport de l'organe de contrôle est pris en considération, les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au conseil de fondation du fonds de secours ainsi qu'au comité.

11. Choix de l'organe de révision de la fondation du fonds de secours

Réélection de la Bernische Treuhand AG comme organe de révision de la fondation du fonds de secours.

12. Points prioritaires pour la formation post-grade SVS

Le Dr Rolf Jordi présente en remplacement de PD Dr Susi Arnold les priorités de la formation post-grade.

- 1.- Changements des habitudes en pratique: la valeur d'une manifestation devrait pouvoir se mesurer à l'effet qu'elle induit sur le travail quotidien. En premier lieu, on devrait encourager les activités qui ont un potentiel évident sur le changement de comportement et qui peuvent selon les possibilités être encouragées par une supervision.
- 2.- Formation de base, formation continue et formation post-grade dans la sécurité des denrées alimentaires: soutien des efforts des sections et des instituts dans le sens d'une adaptation des connaissances des médecins-vétérinaires suisses par rapport à celles des praticiens européens.
- 3.- Sensibilisation pour les problèmes concernant la protection animale: la formation post-grade en matière de protection animale devra être complétée.

Le Dr Martin Seewer souhaiterait encore savoir si le Dr Marlene Zähner n'est plus mandataire SVS pour les questions de protection animale. Selon les renseignements du Dr Andrea Meisser, ceci est en partie vrai. La SVS donnera à l'avenir des mandats de services définis assortis de cahiers des charges. Le Dr Marlene Zähner, présidente de l'association vétérinaire suisse pour la protection des animaux supervisera à l'avenir les projets sur mandat de la SVS.

L'association vétérinaire suisse pour la médecine comportementale fait une grande partie du travail elle-même pour ses diverses manifestations. Sontils automatiquement soutenus ou doivent-ils déposer un mandat? Le Dr Andrea Meisser explique que certains domaines feront pendant une année l'objet d'une attention particulière. Cela ne signifie pourtant pas que d'autres manifestations de formation post-grade ne seront pas soutenues. Les délégués de la Société des vétérinaires suisses acceptent les points prioritaires de formation post-grade proposés par le comité avec une abstention.

13. Règlement sur les compétences financières et les dédommagements : proposition de M. Seewer

Le comité a, lors de la mise en forme du règlement, pris en compte la nouvelle répartition du travail dans le comité ainsi que les moyens financiers réduits. Avec ce nouveau règlement, il reste encore une grande partie de travail honorifique.

Le Dr Martin Seewer demande que le président de la SVS, le Dr Andrea Meisser, reçoive une majoration de traitement de 10 % rétroactivement sur 2001. Il estime qu'après 5 ans, une augmentation est souhaitable et que l'investissement du Dr Andrea Meisser vaut davantage qu'un 50 %. De plus, le Dr Martin Seewer est convaincu par le travail de lobbying du président.

Le Dr Walter Weibel trouve qu'on ne peut pas hésiter sur une augmentation. Il propose qu'une telle adaptation soit intégrée au règlement, par ex. à partir de 3 ans une augmentation de 5 % et dès la 5ème année de 10 %. Cette proposition sera décidée lors de l'acceptation des modifications du règlement.

La Société des vétérinaires jurassiens propose une augmentation pour le Dr Andrea Meisser à Fr. 75'000.- au lieu d'une augmentation de 10 %.

La requête du Dr Martin Seewer recueille plus de voix que celle de la Société des vétérinaires jurassiens.

La propostion du Dr .Martin Seewer est acceptée avec deux abstentions.

L'association suisse pour la médecine des ruminants s'oppose à la proposition du Dr. Walter Weibel. Ils estiment que l'on pourrait bénéficier d'un bonus chaque année, mais que cela ne devrait pas figurer dans le règlement.

La proposition du Dr Walter Weibel (augmentation dès la 3ème année de 5 % et dès la 5ème de 10 %) est acceptée avec quatre abstentions.

Le Dr Pierre Bonnemain propose que la rémunération pour les membres du comité ainsi que pour le président du conseil de l'ordre soit de Fr. 3'000.- au lieu de Fr. 4'000.-.

La proposition du Dr Pierre Bonnemain est refusée.

La proposition du comité de modifier le règlement (complément selon proposition du Dr Walter Weibel) est acceptée à l'unanimité.

14. Rapport entre les vétérinaires, l'OGV et les fournisseurs; proposition de l'association des vétérinaires jurassiens / P. Bonnemain / R. Equey / E. Chabloz

L'association des vétérinaires jurassiens a déposé la proposition suivante : discussion de la raison d'être de l'OGV et des rapports futurs entre les vétérinaires, l'OGV et les fournisseurs.

Le Dr René Equey saisit l'occasion, en temps que président du conseil d'administration de l'OGV et à la demande du comité SVS, pour expliquer les tâches et la fonction de l'OGV. Comme l'OGV est une organisation indépendante, la SVS ne peut que transmettre plus loin les souhaits et les attentes envers l'OGV. Il est donc préférable que les sections

adressent leurs questions directement à l'OGV. Quelques points-clés de l'OGV : l'OGV est une société par actions indépendante de la SVS, elle a été fondée en 1976 et possède un capital d'actions de Fr. 500'000.-. L'administrateur de l'OGV est M. Alfred Sieber. L'OGV possède une centrale de facturation pour payer les factures de fournisseurs et une centrale de comptabilité pour les praticiens. Depuis le 1.1.2001 elle le fait également pour la SVS. L'OGV possède 710 clients et fait pour un chiffre d'affaires de factures de 90 millions un chiffre d'affaires de factoring de 1.5 millions. C'est avec ce montant que les activités commerciales de l'OGV sont financées. Par année sont accordés 25 à 30 crédits pour des achats de médicaments de jeunes vétérinaires, dont la SVS prend en charge les intérêts. A la question « l'OGV doit-il continuer à exister ? », on peut répondre sans hésiter par l'affirmative : un grand nombre d'avantages administratifs et économiques pour les praticiens et le monde vétérinaire, sans aucun inconvénient. Rien que sous cet angle, il n'y a même pas à discuter de la raison d'être de l'OGV. D'autre part, l'OGV souhaite se développer, c.à.d. qu'il veut s'adapter au marché et aux souhaits de la pratique. C'est pour cette raison qu'il travaille sur les projets de nouveaux modèles de distribution (distribution centralisée, portail Internet, pool de distributeurs etc.) Pour tous ces projets, il faut cependant faire attention à remplir certaines conditions politico-commerciales, afin de ne pas mettre en danger une collaboration de longue date entre l'OGV, la SVS et les fournisseurs ; l'OGV n'a pas à disposition de gros moyens financiers lui permettant d'investir.

L'escompte est assuré par les fournisseurs, l'OGV n'a donc pas de moyen direct pour influencer quoi que ce soit, mais a tout de même essayé de se faire entendre lors de la suppression partielle de l'escompte. Pour des raisons juridiques et politicocommerciales, il ne peut utiliser de conditions de paiement différentes pour ses fournisseurs.

Les vétérinaires reçoivent un bonus sur leurs achats de médicaments : le bonus de base de 1,5 % est supporté par les fournisseurs, en accord avec le contrat. Le bonus complémentaire de 0.1-0.3 % est supporté par l'OGV.

Les conditions de livraison sont affaire du propriétaire de cabinet. Il est du devoir des praticiens d'analyser leur politique d'achat et d'agir de manière commerciale.

En 1999 une distribution centrale a été examinée de façon sérieuse par la SVS et l'OGV. Sur la base des résultats (potentiel de chiffre d'affaires, marge trop petite, pas d'intérêt de la part des fournisseurs, la SVS et l'OGV n'étant pas en mesure de mener à bien un tel projet), le projet a été supprimé. On

en a parlé en son temps dans le Bulletin.

Le Dr René Equey explique la position de l'OGV en rapport avec les projets restants sur le marché des médicaments vétérinaires. Une collaboration entre la SVS, l'OGV et les fournisseurs est indispensable. Une rupture des structures actuelles ne peut pas être acceptée.

Le Dr René Equey prie les personnes présentes de transmettre ces informations aux sections.

Selon le Dr Andrea Meisser a lieu chaque année une discussion entre l'OGV, le VTG (association des grossistes en médicaments vétérinaires) et la SVS. Cette discussion sert à partager les différentes expériences.

15. Requête du VAT concernant les prix des médicaments et les contrats entre les branches.

Le Dr. Andres Brändli demande que l'on fasse attention à ne pas porter préjudice dans le domaine des marges lié au commerce de médicaments en rapport avec les contrats de branches. Il aimerait de la transparence sur les marges des prix de vente et ne souhaite pas qu'on en arrive à une situation telle qu'on la rencontre en Allemagne.

Le Dr Richard Weilenmann admet au nom du comité que ce thème doit être discuté, mais il trouve la requête inappropriée. Au point 18 de l'ordre du jour, un accord de branches sur la surveillance des troupeaux de bétail entre les organisations agricoles et la SVS et éventuellement l'association suisse de médecine du porc (ASMP) sera entre autres présenté en motion.

L'ASMP propose de déposer ce projet d'accord de branches et d'en discuter à la prochaine assemblée des délégués.

Au vu de la situation, l'association des vétérinaires argoviens retire sa requête.

16. Conférence sur la physiothérapie animale

Le Dr Andrea Meisser accueille chaleureusement Mme Stebler, présidente de l'association suisse pour la physiothérapie animale (SVTPT).

Mme Stebler est reconnaissante d'avoir l'opportunité de présenter son association.

Les membres actifs sont soit des physiothérapeutes diplômés, soit des vétérinaires, ont au moins 2 ans d'expérience professionnelle, ont suivi le cours de base de la SVTPT ou d'une institution équivalente et ont réussi l'examen de la SVTPT.

Les objectifs de l'association sont l'assurance-qualité, la collaboration avec les vétérinaires (pas de concurrence) et la formation continue des thérapeutes formés.

Pour faire la formation de base, il faut être vétérinaire

ou physiothérapeute humain, avoir deux ans d'expérience professionnelle, avoir fait 6 jours de pratique chez un vétérinaire (3 jours chez les gros et 3 chez les petits animaux) et avoir de bonne connaissances dans l'abord des animaux.

La formation de base comporte au total 140 heures d'enseignement en anatomie, en techniques de traitement manuelles et à l'aide d'appareils, en bioméchanique, en observation, en pathologie etc.. ainsi qu'un stage de 3 jours et une observation avec traitement de 3 cas. L'examen se compose de 90 questions (Multiple Choice) et de deux observations cliniques avec traitement approprié. Prévention, problèmes musculaires, états posttraumatiques et post-chirurgicaux ainsi que neurologiques sont les champs d'action des physiothérapeutes pour animaux. Ils ont à leur disposition des techniques manuelles et liées à des appareils, une thérapie active par le mouvement et peuvent donner des instructions au propriétaire de l'animal.

La physiothérapie pour animaux peut assouplir la musculature tendue, redonner de la souplesse aux articulations et renforcer la musculature dans des positions corporelles correctes.

La SVTPT prévoit une bonne collaboration avec les vétérinaires et a mis au point avec ceux-ci une feuille permettant de référer les cas.

Une liste des physiothérapeutes pour animaux diplômés est disponible auprès de la SVS.

Le Dr Andrea Meisser remercie Mme Stebler de ses précisions.

17. Informations

Groupe de travail de la réforme de structure:

3 modèles ont été mis au point et présentés aux sections. Le comité se retire du groupe de travail pour la deuxième phase. Le nouveau groupe de travail reprendra les modèles avec un spécialiste externe et présentera à l'assemblée des délégués du printemps 2002 un modèle qui sera soumis à une votation consultative. Le Dr Richard Weilenmann remercie le groupe de travail pour la bonne collaboration.

Commission de concurrence:

Olivier Flechtner donne un rapide résumé de la situation actuelle.

Assurance-qualité des cabinets:

le résultat de l'enquête a donné une appréciation positive du séminaire. On souhaite davantage d'informations de base. L'assurance-qualité dans la pratique a pour effet une répartition claire des compétences et une diminution des pertes. Etant donné que les contrôles individuels sont d'une plus grande utilité, il n'y aura pour le moment pas de contrôles de groupe. Le 27 juillet 2001, une séance d'informations aura lieu et fin août 2001 commence le cycle de séminaires suivant. Olivier Flechtner rappelle que l'assurance-qualité ne juge pas le vétérinaire ou ses prestations de service, mais le processus de déroulements documentés de façon transparente.

Vets 2001:

auront lieu au Forum Fribourg du 6 au 8 septembre 2001. Le programme a été envoyé à tous les membres. Le Dr Rolf Jordi espère au nom du comité d'organisation qu'il y aura beaucoup de monde.

Offres de prestations:

ce sujet sera repris plus tard en rapport avec l'adaptation du règlement FVH.

Programme de législature:

a été mis en place et sera présenté lors de la prochaine assemblée des délégués.

Lobbying:

le Dr Andrea Meisser explique que le lobbying est une tentative organisée d'influencer les décideurs. Pour l'association, une stratégie active est de grande importance. Le succès du lobbying dépend entre autres de la phase de décision dans laquelle se trouve le projet, des capacités de lobbying à disposition, du réseau de relations utilisables, de l'attitude de l'opinion publique, du comportement des groupes d'intérêts concurrents et de la similitude de vues des politiciens et des fonctionnaires sur la doctrine générale. Les thèmes de lobbying pour la SVS sont les médicaments vétérinaires, la sécurité en matière de denrées alimentaires, la pratique pour gros animaux, la production et le devenir de l'animal. La modestie, la limitation à quelques personnes, un grand besoin d'argent et de temps etc. influencent négativement le succès du lobbying.

Projet de déblaiement des pharmacies d'écuries:

mise en ordre dans sa lettre du 10 janvier 2001, l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP) a publié une liste de médicaments, en particulier le chloramphenicol, qui seront interdits dès le 15 janvier 2001. C'est pourquoi la SVS a démarré un projet, avec pour but de mettre en ordre toutes les pharmacies d'écurie. Avec l'OFSP, un crédit a pour la première fois pu être trouvé pour la reprise des médicaments interdits ou périmés. Olivier Flechtner en profite pour remercier Mme le Dr Judith Röthlisberger de l'OFSP pour l'excellente collaboration.

Le Dr Andrea Meisser attire l'attention sur la présence de la SVS sur Internet et invite les membres à consulter le site de la SVS.

18. Divers

Le Dr Andreas Luginbühl donne des informations sur le curriculum orienté sur la pratique. Comme les facultés « formeraient des vétérinaires sans prendre en compte les attentes des futurs employeurs », le Dr Andreas Luginbühl a créé un groupe de travail lors de Vets2000. Celui-ci a rédigé une requête à l'intention des facultés. On y demande, pour les vétérinaires praticiens et ce par le biais des sections spécialisées, la création d'un accès institutionnalisé aux commissions de facultés responsables du curriculum. Le 21 juin 2001 aura lieu une première séance à Zurich.

Le comité propose de tenir l'assemblée des délégués de printemps chaque fois à un autre endroit avec un programme pour la soirée. Il demande aux personnes présentes de discuter de cette proposition avec les sections.

Nouvelle élection par le comité : Le Dr François Lindt a été élu à la Commission des AMV et le PD Dr Mark Suter a été élu comme successeur du Prof. Dr Peter Rüsch à la Fondation suisse pour les bourses médico-biologiques. Alexandra Kohler, première apprentie de commerce à notre secrétariat, a eu le jour précédent son dernier examen. Son excellent travail de clôture a été remis à tous les délégués. Le Dr Andrea Meisser remercie Sabine Schläppi Schreiber pour le suivi. Une nouvelle apprentie de commerce, Daniela Bienz, commence en août.

Le Dr Andrea Meisser prend congé de Christian Straumann et le félicite de son travail. Christian Straumann remercie de la bonne collaboration. Ces années lui ont beaucoup plu.

Le Dr Andrea Meisser clôt l'assemblée et invite les personnes présentes à l'apéritif.

Clôture de l'assemblée des délégués à 17h15. Pour le procès-verbale: Sonja Holenweger

Das DV-Protokoll wird nur in französischer Sprache veröffentlicht. Sie können die deutsche Version bei der Geschäftsstelle der GST bestellen oder elektronisch auf unserer Homepage (www.gstsvs.ch) abrufen.